



**Toute l'équipe du Service PRECARITE de la CPAM54
vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année**

Mémo pour 2024

Dossier CSS

Formulaire S3711 + dernier avis d'imposition

A défaut, une attestation sur l'honneur précisant que l'assuré fera une déclaration l'année suivante

Plafond des ressources annuelles

	CSS non participative au 01/04/23	CSS participative au 01/04/23
1 pers	9 719 €	13 120 €
2 pers	14 578 €	19 680 €
3 pers	17 494 €	23 616 €
4 pers	20 409 €	27 553 €

Possibilité **attestation sur l'honneur** pour les revenus (pas de ressources à 0€) –
Ressources des 12 derniers mois (ex : reçu 12/23 ressources du 11/22 au 10/23)

Rétroactivité du droit : possibilité de rétroagir jusqu'à 2 mois pour une CSS non
participative et participative en joignant le bulletin d'hospitalisation

Renoncement aux droits possible à présent, le droit CSS est interrompu à partir du 1^{er}
jour du mois suivant la réception

Obligation d'être à jour dans les participations financières pour obtenir un nouveau
droit CSS (sauf RSA)

Regroupement familial possible à présent

**Si vous besoin de renseignements et d'informations, l'équipe du Service Précarité
sera ravie de vous répondre par mail en passant directement sur le Site Solidaires &
Partenaires.**

L'équipe du service Précarité

